

# Département de la Loire

## Commune d'ECOICHE

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

Etaient présents : Jean-Charles Butaud, Jean-Michel Plassard, Claude Gibaud, Clémence Charliot, Philippe Dussel, Alexis Auclair, Michel Collonge, Loïc Lacôte, Tina Hormann, Séverine Polloce, Yves Stella, Stéphane Vallet, Nathalie Viallon, Marie Breda, Brigitte Pironin.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Brigitte Pironin

- ✦ Approuve le compte-rendu de la séance du 20 février 2024,
- ✦ Procède au tirage au sort des jurés d'Assises : est sorti le numéro 16 : Madame Laurie AUCLAIR  
le numéro 250 : Monsieur Michel LABROSSE  
le numéro 111 : Monsieur Alain CORMORECHE
- ✦ Prend connaissance des rapports des diverses commissions :

#### ECONOMIE – TRAVAUX

- Est informé que le logement situé au 180 rue du Bourg va se libérer. Afin de le remettre à la location, il s'avère nécessaire de le rénover.  
Monsieur le Maire présente le devis de la société POLLOCE pour un montant de 2 770 € HT soit 3 047 € TTC.  
Le Conseil Municipal après délibération et à 14 voix pour et 1 abstention accepte.
- Est informé que suite aux travaux Montée de l'Ecole, il est nécessaire de reprendre le caniveau d'assainissement au 114 Montée de l'Ecole. Est présenté le devis de la société FILLIAT pour un montant de 3 383.63 € HT soit 4 060.36 € TTC. Le Conseil après délibération et à l'unanimité accepte.

#### EAU – ASSAINISSEMENT

- Est rappelé au conseil que le transfert des compétences « eau » et « assainissement » est obligatoire à compter du 01 janvier 2026. Afin d'éviter deux transferts simultanés de compétences (eau et assainissement) lors d'une année électorale (municipale), le conseil communautaire de Charlieu Belmont a délibéré le 21 mars 2024 pour un transfert anticipé de la compétence assainissement au 01 janvier 2025. Pour poursuivre les différents programmes d'investissement des communes et assurer le fonctionnement du service intercommunal d'assainissement, la conférence des Maires de Charlieu Belmont Communauté du 01 février 2024 s'est engagée pour un transfert systématique des résultats des budgets annexes d'assainissement. Il a également été rappelé l'importance et la nécessité de transférer des résultats au moins à l'équilibre.  
Le conseil, après délibération et à 14 voix pour et 1 abstention, accepte le transfert de la compétence assainissement au 01 janvier 2025.

#### URBANISME

- Est rappelé au Conseil que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. L'État doit mettre à la disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation

des énergies renouvelables. Les communes doivent ensuite, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations.

Après concertation du public, Monsieur le Maire propose de retenir les zones suivantes : photovoltaïque toiture, photovoltaïque ombrière, biomasse, solaire thermique, géothermie. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte.

- Est informé que des administrés ont demandé le changement de destination de certains de leurs bâtiments. Afin de remédier à cette situation, il convient d'effectuer une révision allégée du PLU. Le conseil Municipal après délibération et à l'unanimité accepte.
- Est informé que le propriétaire de la parcelle D 798 souhaite faire déplacer le chemin rural passant devant sa maison. Ce chemin sera déplacé de quelques mètres. Une information du public doit être réalisée avec mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte.

## **BOIS**

- Est rappelé au Conseil que la section Quichère a cédé 4 parcelles cadastrales correspondant à des captages à la Commune d'Ecoche. Ces parcelles relevaient du régime forestier et étaient incluses dans la forêt sectionnelle de la Quichère. Du fait de leur cession, la Commune d'Ecoche demande leur distraction du régime forestier. Le Conseil après délibération accepte à l'unanimité.
- Est informé que suite aux coupes de bois réalisées sur la section Juin, l'ONF nous indique que l'Etat lance le plan « Reconstitution et adaptation des peuplements aux changements climatiques ». Ainsi, les nouvelles plantation peuvent faire l'objet d'une subvention. Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte.

## **BIBLIOTHEQUE**

- Est rappelé au Conseil que la Médiathèque Départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par l'expertise et les conseils techniques, l'offre de formation, l'ingénierie culturelle et sociale, l'offre documentaire. Monsieur le Maire présente le contenu de la convention de partenariat. Le conseil accepte à l'unanimité, la convention, refuse le paiement de 2€ et 0.50 € par habitant.

### **Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Michel Plassard, 1<sup>er</sup> Adjoint,**

- Approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2023 pour les montants suivants :

#### **Commune**

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	Dépenses	324 274.81 €	
	Recettes	460 043.20 €	
	Excédent reporté	222 586.74 €	
	Cumul de Résultats	<b><u>+ 358 355.13 €</u></b>	
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	Dépenses	181 717.88 €	
	Recettes	366 350.50 €	
	Restes à réaliser 2023	00.00 €	en dépense

		38 063.00 €	en recette
	Déficit reporté	- 26 814.19 €	
	Cumul de Résultats	<u>157 818.43 €</u>	

### Service de l'eau potable

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	79 897.06 €	
	Recettes	85 636.44 €	
	Excédent reporté	0 €	
	Cumul de Résultats	<u>5 739.38 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	492 664.66 €	
	Recettes	325 394.31 €	
	Restes à réaliser 2023	00.00 €	en dépense
		86 400 €	en recette
	Excédent reporté	95 393.71€	
	Cumul de Résultats	<u>- 71 876.64 €</u>	

### Service de l'assainissement

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	40 190.55 €€	
	Recettes	37 939.68 €	
	Excédent reporté	14 063.61 €	
	Cumul de Résultats	<u>11 812.74 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	40 232.51 €	
	Recettes	20 729.32 €	
	Restes à réaliser 2023	0.00 €	en dépense
		7 200.00 €	en recette
	Excédent reporté	95 796.59 €	
	Cumul de Résultats	<u>+ 76 293.40 €</u>	

## CCAS

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	2 698.26 €	
	Recettes	1 369.18 €	
	Excédent reporté	1 000.71 €	
	Cumul de Résultats	<u>- 328.37 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		0	

### Bois sectionnaux - Quichère

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	61 162.35 €	
	Recettes	7 304.03 €	
	Excédent reporté	182 523.96 €	
	Cumul de Résultats	<u>+ 128 665.64 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		0	

### Bois sectionnaux - Forest

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	437.26 €	
	Recettes	250.12 €	
	Excédent reporté	15 428.98 €	
	Cumul de Résultats	<u>+ 15 241.84 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		0	

### Bois sectionnaux - Juin

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	1 480.31 €	
	Recettes	1 000.43 €	
	Excédent reporté	23 681.82 €	
	Cumul de Résultats	<u>+ 23 201.94 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	17 390.22 €	
	Recettes	1 683.00 €	
	Restes à réaliser 2023	00.00 €	en dépense
		14 517.00 €	en recette

	Excédent reporté	1 600.00 €	
	Cumul de Résultats	<u>- 14 107.22 €</u>	

### **Bois sectionnaux - Juin Forest**

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	606.20 €	
	Recettes	2 041.88 €	
	Excédent reporté	39 446.88 €	
	Cumul de Résultats	<u>+ 40 882.56 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	17 803.08 €	
	Recettes	2 485.00 €	
	Restes à réaliser 2023	00.00 €	En dépense
		14 783.00 €	En recette
	Excédent reporté	00.00 €	
	Cumul de Résultats	<u>- 15 318.08 €</u>	

### **Bois sectionnaux - Fillon Forest**

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	1 776.26 €	
	Recettes	1 172.32 €	
	Excédent reporté	28 774.95 €	
	Cumul de Résultats	<u>+ 28 171.01 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		0	

### **Bois sectionnaux - Bourg Forest**

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	1 213.71 €	
	Recettes	422.71 €	
	Excédent reporté	9 630.47 €	
	Résultat de clôture	<u>+ 8 839.47 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	19 465.08 €	
	Recettes	6 229.00 €	
	Restes à réaliser 2023	0.00 €	En dépense

		13 771.00 €	En recette
	Excédent reporté	00.00 €	
	Cumul de Résultats	<u>- 13 236.08 €</u>	

**Puis, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Charles BUTAUD, Maire :**

- Approuve les comptes de gestion 2023, tenus par le Receveur Municipal, à l'unanimité.

## BUDGET / FINANCES

Suite à la présentation des différents comptes, budgets et perspectives comptables,

- Monsieur le Maire informe le conseil que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Le Conseil valide à l'unanimité le maintien des taux d'impositions de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti

	<u>Taux</u>
Taxe habitation	6.97 %
Taxe sur foncier bâti	28.03 %
Taxe sur foncier non bâti	35.85 %

- Approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2024 tels que présentés.
- Vote à l'unanimité, les subventions à versées comme suit :
  - APE école d'Ecoche 1 600 €
  - Anciens combattants 100 €
  - Comité des fêtes ACLE 1 000 €
  - ADAPEI 70 €
- Valide, à 13 voix pour – 2 abstentions, les tarifs 2024 de l'eau et à l'unanimité les tarifs de l'assainissement applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, suite à la présentation de la commission :

### Eau :

- Droit fixe : 115 €
- Prix du M3 consommé : 1.85 €
- Frais de dossier : 30 €  
(Ouverture, fermeture ou modification d'abonnement)
- Frais d'intervention sur vanne : 30 €  
(ouverture/fermeture)
- Remplacement d'un compteur gelé 80 €
- Fermeture de branchement : 100 €  
(Intervention, dépose compteur, déplacement et frais administratifs inclus)
- Réouverture de branchement : 300 €

- Création branchement : 500 €  
(y compris pose du regard de compteur)
- Intervention exceptionnelle de l'agent technique (urgence, casse...) facturée aux particuliers :
  - ✓ Tarif horaire : 25 €/ heure
  - ✓ Matériels et fournitures : prix d'achat

Assainissement :

- Droit fixe : 74.00 €
  - Prix du M3 consommé : 1.02 €
  - Droit de raccordement au réseau d'assainissement collectif :
    - ✓ Maison neuve (construite après 2012) : 2 000 €
    - ✓ Maison ancienne : 1 000 €
- Est informé de la nécessité de changer le véhicule de l'agent technique. En effet, ce dernier ne passe plus au contrôle technique. Après présentation des différents devis, le conseil accepte à l'unanimité le devis de la société GD GARAGE pour un montant de 14 118.26 € HT soit 16 880.76 € TTC.

**AFFAIRES DIVERSES**

- Etablit le tour de garde des élections européennes qui auront lieu le 09 juin 2024, de 08h00 à 18h00.

<b>ELECTIONS EUROPEENNES 2024</b>	
<b>Dimanche 09 juin 2024</b>	
<b>HEURES</b>	<b>PERMANENCES</b>
8h-10h30	Jean-Charles Butaud, Alexis Auclair, Brigitte Pironin
10h30-13h	Philippe Dussel, Nathalie Viallon, Séverine Polloce
13h-15h30	Tina Hormann, Marie Bréda, Clémence Charliot
15h30-18h	Claude Gibaud, Michel Collonge, Yves Stella
Dépouillement	Jean-Charles Butaud, Stéphane Vallet, Loïc Lacôte, Claude Gibaud

- La date du prochain conseil est fixée au vendredi 25 juin.

Séance levée à 22 h 30

## LISTES DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15

- présents : 15

- votants : 15

2024D-12	Vote des Taux d'imposition	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-13	Approbation Compte de Gestion 2023	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-14	Approbation Compte de Gestion 2023 Budget CCAS	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-15	Approbation Compte Administratif 2023 Budget CCAS	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-16	Affectation résultats 2023 Budget CCAS	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-17	Approbation Compte Administratif 2023 Budget Commune	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-18	Affectation résultats 2023 Budget Commune	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-19	Approbation Compte Administratif 2023 Budgets Eau	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-20	Affectation résultats 2023 Budget Eau	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-21	Approbation Compte Administratif 2023 Budget Assainissement	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-22	Affectation résultats 2023 Budget Assainissement	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-23	Approbation Compte Administratif 2023 Budgets Bois	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-24	Affectation résultats 2023 Budget Quichère	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-25	Affectation résultats 2023 Budget Juin	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-26	Affectation résultats 2023 Budget Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-27	Affectation résultats 2023 Budget Fillon-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-28	Affectation résultats 2023 Budget Juin-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-29	Affectation résultats 2023 Budget Bourg-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-30	Approbation Budget Primitif 2024 Eau	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-31	Approbation Budget Primitif 2024 Commune	<b>ACCEPTE A 13 Pour et 2 Abstentions</b>
2024D-32	Approbation Budget Primitif 2024 CCAS	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-33	Approbation Budget Primitif 2024 Assainissement	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-34	Approbation Budget Primitif 2024 Bâtiment Abbé Larue	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-35	Approbation Budget Primitif 2024 Quichère	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-36	Approbation Budget Primitif 2024 Juin	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>



2024D-37	Approbation Budget Primitif 2024 Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-38	Approbation Budget Primitif 2023 Fillon-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-39	Approbation Budget Primitif 2024 Juin-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-40	Approbation Budget Primitif 2024 Bourg-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-41	Vote des subventions 2024	<b>14 Pour– 1 Abstention</b>
2024D-42	Tarifs eau et assainissement au 01-07-23	<b>ACCEPTE 2 Abstentions et 13 Pour</b>
2024D-43	Définition des zones d'accélération de l'énergie	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-44	Rénovation du logement communal	<b>14 Pour– 1 Abstention</b>
2024D-45	Transfert anticipé de la compétence assainissement	<b>14 Pour– 1 Abstention</b>
2024D-46	Reprise assainissement Montée de l'Ecole	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-47	Déplacement chemin Communal	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-48	Distraction du régime forestier	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-49	Plan France 2030 – Section Juin	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-50	Convention de partenariat en matière de lecture publique avec le Département de la Loire	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-51	Achat véhicule agent communal	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-52	Participation financière Quentin Fouilland Mise en sécurité Madone - Gourlaine	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2024D-53	Révision allégée du PLU	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>